

## Délibération N° 2025-11-32-DGS

Rapport d'activité de « Fontenay Solidaire »  
- Exercice fiscal 2023 et 2024

## Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice.....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	42
Absent.e.s .....	3

## SÉANCE DU 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE (arrivée au point 4), M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme CHARDIN	a donné mandat à M. MULLER
M. BRUNET	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme TRANCART	a donné mandat à Mme MICHEL
M. FOURESTIER	a donné mandat à Mme LELU
Mme LAROQUE	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

### ABSENT.E.S

Mme AVOGNON-ZONON, Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

**LE CONSEIL,**

**VU** la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie permettant de collecter des fonds d'origine privée pour financer des actions d'intérêt général ;

**VU** la délibération n°2016-09-02-DG du 29 septembre 2016 approuvant la création du Fonds de dotation « Fontenay Solidaire » ;

**CONSIDERANT** les rapports d'activité, présentés par Fontenay Solidaire concernant les exercices fiscaux 2023 et 2024 ;

**CONSIDERANT** l'approbation du rapport, lors du Conseil d'Administration ;

**Sur avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré**

**PREND ACTE**

De la présentation du présent rapport sur les activités effectuées au cours des exercices fiscaux 2023 et 2024.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 10 NOV. 2025 .....

Publication

le ..... 21 NOV. 2025 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

